



Indemnités et comment les récupérer

Par Incinc

Bonjour,

J'ai porté plainte pour insulte contre une personne qui m'a insulté avec des messages vocaux Facebook. Le jugement a été prononcé en ma faveur et la personne doit me verser une indemnité et rembourser les frais judiciaires.

L'ennui c'est qu'elle a changé d'adresse et refuse de répondre à l'huissier.

Je voudrais savoir si je peux de nouveau porter plainte contre elle pour refus de paiement de ces indemnités.

Je voudrais également savoir si on peut envoyer une mise en demeure soit même par courrier recommandé et par message Facebook ou Instagram quand la personne est une influenceuse.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par osram

Bonjour,

Non pas de plainte et pas de mise en demeure sur les réseaux sociaux.

L'huissier est en mesure de trouver et bloquer le compte en banque par le questionnement du fichier des banques FICOBA.